



**Avis public
Entrée en vigueur**

**Règlement 2022-466 modifiant le règlement de zonage 2009-155
concernant la création de la zone 042-a et l'ajout de l'usage « camping
rustique » comme usage spécifiquement autorisé**

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 septembre, le règlement 2022-466 modifiant le règlement de zonage 2009-155 concernant la création de la zone 042-a et l'ajout de l'usage « camping rustique » comme usage spécifiquement autorisé

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le règlement 2022-466 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 7 septembre 2022.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 16 septembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Antoine Audet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Parution sur le site web de la Ville et journal le Hublot, le 16 septembre 2022)